St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2013

ARRIVÉ LE
17 JUIN 2013
SOUS-PRÉFECTURE DE
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le lundi 3 juin 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Isabelle BALLET à Grégory ESTREMS
Absents : Jean-Paul MOREL – Rahma KHADRAOUI – Fabienne ALPHONSINE – Grégory COIN – Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Stéphane JEANNNET – Franck FERRANTE
Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.06.10 21

OBJET : Tarifs du Centre Social – année 2013/2014

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée au développement social et au centre social, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser les tarifs des activités du centre social annuellement. La proposition de tarifs tient compte du quotient familial CAF et a été examinée en Bureau Municipal du 30 mai 2013.

Il est à noter :

Concernant les activités, Le tarif est calculé à partir du salaire chargé de l'intervenant, ou de sa facture d'honoraires, du nombre de séances, de la durée du cours et du matériel s'il y en a. Le prix de revient par personne équivaut au prix total divisé par le nombre de personnes maximum accueillies par l'intervenant.

Certains ateliers ne verront pas leurs tarifs augmenter, comme le yoga et les activités encadrés par des bénévoles (jeudis et vendredis créatifs) (ateliers adultes), le hip hop et le théâtre pour les moins de 11 ans, l'éveil corporel, bouge ton corps et la gym pitchoun' (ateliers enfants).

Pour la gymnastique douce et la couture (ateliers adultes) les tarifs subiront une hausse de 8%.
L'atelier cuisine (atelier enfant et stage adulte), Badminton, Yoga du Rire (nouveau pour les adultes), ainsi que les ateliers « bénévoles » seront calculés au prix de revient réel.
Pour le hip hop et le théâtre pour les +11 ans : maintien du prix pour les plus bas quotients, et augmentation de 8 % pour les hauts quotients. Pour la sophrologie (ateliers adultes) et le cirque (atelier enfants) prix de revient réel pour les bas quotients et augmentation de 8% pour les plus hauts quotients.
Particularité de l'atelier Modelage et création, il a une mission de lien social sur le quartier des Moines en après-midi, il est trop cher en prix de revient réel. Nous augmentons cependant le tarif de l'année précédente de 8 %.

Particularités : gratuité maintenue pour l'atelier Alphabétisation (intervenant bénévole)

Pour le péri et l'extra-scolaire :

- **L'ALSH**, il a été décidé d'augmenter le tarif de la ½ journée ainsi que le prix du repas de 1,5 %.

Application d'une double tarification des ALSH (à la journée ou ½ journée pour les mercredis ; au forfait pendant les vacances scolaires).
Tarif minoré de 2.5 % pour notre forfait 5 jours consécutifs ; en effet le forfait semaine ne doit pas être égal à cinq journées.

- **La garderie, le CLAS, le club lecture** augmentation de 1.5 % la séance également.

Pour le secteur jeunes : PIAJ 11-17 ans

Il est proposé une cotisation annuelle de 5 € pour accéder au PIAJ toute l'année (mercredis, soirées et vacances). Essais possibles du jeune avant de payer la cotisation.

Tarifs activités :

- Gymnase : gratuit, car c'est une porte d'entrée pour les jeunes ; pour l'organisation d'un tournoi l'adhésion est obligatoire.
- Participation repas en commun : 1 €
- Cinéma, baignade : 2 €
- Loisirs : bowling, pêche, patinoire 4 €
- Stage (3 jours) 10 €
- Sortie spécifique (suite projet, type concert, match…: la moitié du prix réel)

En outre, il est rappelé, qu'au-delà d'une programmation fixée sur le calendrier référencé sur l'année scolaire, des activités plus spécifiques et ponctuelles (mini-camps, sorties familiales, séances d'animation de quartier, ateliers jeunesse et mini-stages thématiques, etc.) en direction des enfants, adolescents, adultes ou des familles sont mises en place dans l'année.

Les tarifs interviennent selon la nature de l'activité et du service et sont calculés en fonction du prix de revient et des subventions éventuelles auxquelles la commune peut prétendre. Des tranches tarifaires sont établies en fonction du quotient familial.

Pour des raisons pratiques et d'échéances en liaison avec les dates d'inscription, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les tarifs ponctuels.

Il est précisé que tout atelier dont des séances ne pourront pas être assurées de notre fait (absence de l'intervenant, changement en cours d'année des horaires ou des jours, etc.) feront l'objet d'un remboursement pour les familles sur présentation d'une attestation auprès de la Trésorerie. Dans la mesure du possible, le centre social essaiera de trouver des solutions de report de ces séances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la révision des tarifs ainsi proposée pour l'année 2013-2014**
- **AUTORISE le Maire à fixer les tarifs des activités spécifiques et ponctuelles du Centre Social dans le respect des conditions énoncées ci-dessus pour l'année 2013-2014**

Par 19 voix contre 2 (I. Ballet, G.Estrems).

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2013
Publication et transmission en sous-préfecture le 14 JUIN 2013

Le Maire,

Michel BACCONNIER

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.